



SERVICE PUBLIC FEDERAL
DE PROGRAMMATION
POLITIQUE SCIENTIFIQUE

rue de la Science 8 ■ B-1000 BRUXELLES
Tél. 02 238 34 11 ■ Fax 02 230 59 12
www.belspo.be



**Programme de recherche
"La Science pour un développement durable"
(SSD)**

- Projets de cluster -

Appel à propositions

juin 2007

Date de clôture : lundi 17 septembre 2007 – 12h00

Dossier d'information à l'usage des candidats

<i>Avant-propos</i>	3
1. Contexte de l'appel	4
2. Concept de clustering et objet du présent appel	4
3. Préparation de la proposition	6
4. Profil des propositions	6
5. Procédures	7
5.1 Soumission	7
5.2 Evaluation	8
5.3 Sélection	8
5.4 Mise en oeuvre des projets	8

Avertissement : tant la nature des propositions à introduire que les procédures à suivre dans le présent appel sont différentes de celles des appels déjà lancés dans le cadre du SSD.

- ✓ Le présent document fournit l'ensemble des informations utiles aux équipes qui souhaitent participer à l'appel à propositions relatif aux projets de cluster (regroupement de projets), dans le cadre du programme « La Science pour un Développement Durable – SSD ».
- ✓ L'appel à propositions vise la mise en commun de résultats et expertises acquis dans le cadre de projets de recherche (y compris de recherches menées hors du programme SSD). Le cluster sera initié au départ d'un projet du programme SSD.
- ✓ Grâce à l'approche de clustering, le SPP Politique scientifique souhaite renforcer les collaborations scientifiques, apporter une plus grande cohérence et une plus-value à la recherche dans des domaines particuliers et ce, dans une logique d'appui à une politique de développement durable
- ✓ Toute proposition réunira au minimum deux équipes de recherche (partenaires) appartenant à deux projets en réseaux du programme SSD (ou des programmes PADD I et II). L'ouverture du cluster à des partenaires extérieurs est possible.
- ✓ Seuls les partenaires financés dans le projet de cluster (à l'exception des sous-traitants) signeront le contrat.
- ✓ Le budget global réservé à cet appel s'élève à 500.000 EUR. Le financement accordé dans le cadre de cet appel sera de maximum 100.000 EUR par cluster. Les projets démarreront fin 2007 pour se terminer au plus tard fin 2009.
- ✓ La proposition sera soumise en français, néerlandais ou anglais et un résumé sera obligatoirement présenté en français ou néerlandais.
- ✓ Les propositions doivent parvenir au SPP Politique scientifique au plus tard le **lundi 17 septembre 2007 à 12h00**. Il appartient aux répondants de veiller à ce que leur proposition parvienne dans les délais.
- ✓ Les propositions devront être envoyées sous forme électronique, en version Word et en version Pdf, à l'adresse suivante : **SSD_callClusters@belspo.be**
- ✓ Le SPP Politique scientifique assure le suivi et la coordination du programme, tant sur le plan scientifique qu'administratif.

1. Contexte de l'appel

Le programme de recherche « La Science pour un développement durable » fait suite aux premier et deuxième Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable [PADD I (1996-2001) et PADD II (2000-2005)].

Par ailleurs, le programme SSD a intégré de nouvelles thématiques telles que « Santé et environnement » et « Normalisation ». Ces thématiques découlent des anciens programmes « Protection des travailleurs en matière de santé » et « Normalisation et réglementations techniques ».

Les domaines de recherche prioritaires du programme « La Science pour un Développement Durable » sont les suivants :

- Energie
- Transport et mobilité
- Agro-alimentaire
- Santé et environnement
- Climat et atmosphère (dont Antarctique)
- Biodiversité (dont Antarctique et mer du Nord)
- Ecosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins (dont Antarctique et mer du Nord)
- Recherches transversales : mieux traduire/opérationnaliser le concept du développement durable, au sein et entre les domaines prioritaires

Dans le cadre des domaines de recherche prioritaires, le Programme encouragera également la prise en compte de l'aspect normalisation.

2. Concept de clustering et objet du présent appel

Le « clustering » de projets de recherche est une **mesure d'accompagnement** du programme « La Science pour un développement durable ».

Il contribue, en complémentarité à d'autres initiatives de gestion (comités de suivi de projets, plateformes thématiques) à rencontrer les objectifs du programme, en particulier :

- le soutien au développement d'une expertise scientifique dans les différents domaines concernés ;
- le renforcement des collaborations et l'exploitation des synergies et/ou complémentarités entre projets ; l'accroissement de l'interdisciplinarité ;
- le renforcement de l'intégration des équipes belges dans les réseaux scientifiques nationaux, européens et internationaux.
- la contribution à un développement durable : offrir aux autorités du pays l'appui scientifique nécessaire au développement et à l'implémentation de

politiques supranationales, fédérales, régionales et locales en matière de développement durable.

L'expérience acquise suite aux appels « clustering » précédents et le sondage réalisé auprès des promoteurs impliqués ont conduit la Politique scientifique à redéfinir les objectifs et les attentes du mécanisme de clustering.

Il est dorénavant attendu qu'un cluster prenne en compte de manière équilibrée des préoccupations sociales, économiques et environnementales dans une perspective d'appui à une politique de développement durable. La valeur ajoutée du cluster sera supérieure à la somme des valeurs ajoutées des projets individuels et le cluster démontrera certains des aspects suivants :

- la concrétisation d'un dialogue entre chercheurs appartenant aux disciplines des sciences humaines et des sciences naturelles ;
- la concrétisation d'un dialogue entre chercheurs et preneurs de décision ;
- une nouvelle vision ou/et une approche intégrée d'une problématique liée au développement durable dans le but d'aborder autrement des matières complexes ou de répondre plus efficacement à des questionnements scientifiques ;
- l'intégration par le biais de ce mécanisme, de la recherche dans des initiatives internationales.

Sur base du concept de clustering, mener un dialogue concret entre chercheurs de disciplines différentes et intégrer les recherches en appui à une politique de Développement Durable peut prendre différentes formes. A titre d'exemples :

- l'identification et l'étude de la faisabilité de nouvelles approches, concepts, questions ou thématiques de recherche nécessitant le concours de disciplines appartenant aux sciences humaines et naturelles.
- la mise en place d'un réseau ou d'une structure fonctionnelle rassemblant des expertises de sciences humaines et environnementales (interdisciplinarité) et pouvant répondre à des questions émergentes.
- le développement de mécanismes d'échange d'informations et de données de type environnemental, social, économique...
- ...

Cet appel couvre donc les activités de networking liées au rapprochement entre projets de recherche et les développements complémentaires que cela implique.

3. Préparation de la proposition

Toute proposition introduite dans le cadre du présent appel devra reposer sur le principe du cluster.

- ✓ Les projets concernés sont décrits dans la base de données FEDRA du SPP Politique scientifique accessible à l'adresse suivante : <http://www.belspo.be/fedra/> (cf. Actions de recherche)
- ✓ Les responsables des programmes répondront aux questions relatives à l'appel Clusters. Veuillez contacter Mme Christine Mathieu (02/238.34.93, christine.mathieu@belspo.be) ou M. Dimitri Harmegnies (02/238.36.89, dimitri.harmegnies@belspo.be).

4. Profil des propositions

- ✓ Le financement accordé dans le cadre du présent appel sera de **maximum 100.000 EUR par cluster** (budget global de l'appel : 500.000 EUR).
- ✓ Les projets démarreront fin 2007 pour se terminer au plus tard fin 2009.
- ✓ Toute proposition devra intégrer les **trois aspects du développement durable** (social, économique et environnemental).
- ✓ Toute proposition réunira au minimum deux équipes de recherche appartenant à deux projets en réseaux du programme SSD (ou des programmes PADD I et II) L'ouverture du cluster à des équipes extérieures est possible. Seuls les partenaires financés dans le projet de cluster (à l'exception des sous-traitants) signeront le contrat.
- ✓ Chaque proposition désigne un coordinateur de projet, déjà impliqué dans un projet SSD.
- ✓ Le cluster n'exclut pas l'implication additionnelle de projets ou d'expertises extérieurs.
- ✓ La répartition du budget entre les différents partenaires sera précisée dans la proposition.

5. Procédures

5.1 SOUMISSION

La proposition sera soumise en **français, néerlandais ou anglais** et **un résumé** sera obligatoirement présenté en **français ou néerlandais**.

Les répondants sont tenus d'utiliser **exclusivement** les formulaires qui peuvent être téléchargés depuis le site Internet du SPP Politique scientifique à l'adresse suivante :

<http://www.belspo.be>

Chaque proposition comprend deux sections distinctes :

Section 1 : Données administratives

Section 2 : Description scientifique, organisationnelle et financière de la proposition

Aucune annexe au dossier ne sera prise en considération lors des procédures d'évaluation et de sélection. Les propositions doivent être formulées de façon synthétique mais en évitant les abréviations.

Les propositions devront être envoyées sous forme électronique, en version Word et en version Pdf, à l'adresse suivante :

SSD_callClusters@belspo.be

Les propositions doivent parvenir au SPP Politique scientifique, sous forme électronique, au plus tard le **lundi 17 septembre 2007 à 12h00**. Il appartient aux répondants de veiller à ce que leur proposition parvienne dans les délais. **Une confirmation par voie électronique vous sera envoyée le jour même avant 15h**. En cas de problème d'envoi, veuillez contacter Mme Mireille Lecoutre (02/238.34.80, mireille.lecoutre@belspo.be)

Passé la date et l'heure de clôture, le SPP Politique scientifique ne pourra plus prendre en compte les réponses à l'appel à propositions.

5.2 EVALUATION

Les propositions soumises dans le cadre de l'appel feront l'objet d'une procédure d'évaluation interne.

Seuls les **dossiers complets et éligibles** sont soumis à l'évaluation. **Aucune annexe** au dossier ne sera prise en considération lors des procédures d'évaluation et de sélection.

Les **critères généraux** d'évaluation qui seront pris en considération sont les suivants:

- ***Respect des objectifs généraux du programme SSD et des objectifs particuliers du présent appel, repris dans ce document***
- ***Qualité de la proposition***
 - clarté des objectifs ;
 - adéquation de la proposition par rapport aux besoins identifiés ;
 - clarté de la répartition des tâches et des ressources entre les partenaires ;
 - qualité et adéquation du réseau.

5.3 SELECTION

La sélection des projets qui seront financés dans le cadre de cet appel se fera sur base d'une proposition du SPP Politique scientifique faite au Comité d'accompagnement plénier du SSD, dont la composition est fixée par un accord de coopération avec les Régions et les Communautés. La sélection des projets est soumise à l'accord du Ministre de la Politique scientifique.

5.4 MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Les répondants dont les propositions sont retenues, au terme de la procédure d'évaluation et de sélection, seront invités à reformuler de façon synthétique les spécifications sur base desquelles le contrat sera établi. Ce contrat sera rédigé en concertation avec le SPP Politique scientifique qui pourra demander l'adaptation de la proposition initiale (contenu, composition du cluster, choix du coordinateur, ...).

Un contrat unique est établi entre le SPP Politique scientifique et l'ensemble des institutions financées (partenaires financés) dans le cadre du projet.

L'Etat accorde aux projets sélectionnés le financement nécessaire à leur réalisation. L'Etat rembourse, à concurrence d'un montant maximal, les frais réels justifiés par les responsables du contrat, en relation directe avec la réalisation du projet.

Les tâches spécifiques et complémentaires du coordinateur sont :

- la coordination de l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre du projet ;

- l'organisation des réunions internes entre les membres du cluster;
- la coordination et le transmis des rapports à destination du SPP Politique scientifique ;
- la communication au SPP Politique scientifique de tout problème susceptible de perturber le bon déroulement des travaux du projet.

* *
*